

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 27 juin 2024



COMMUNE D'ESNEUX

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°1 DE L'EXERCICE 2024

Finances - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

Le Conseil communal a adopté ce jeudi la modification budgétaire de mi-exercice. Celle-ci a pour vocation d'ajuster les crédits aux nécessités de la gestion communale et aux ambitions en matière d'investissements.

Le programme d'investissements repris au budget extraordinaire est porté 30,5 millions d'euros, soit 2,5 millions de plus qu'à l'initial. Au-delà des projets nouveaux comme la réfection du réfectoire de l'école primaire de Tilff, ce sont essentiellement des augmentations de moyens pour les projets déjà prévus au budget qui expliquent cette augmentation. C'est le cas notamment de l'aménagement de la place de Tilff qui coutera 380.000€ de plus qu'estimé, ou de la crèche de Méry, pour laquelle un montant supplémentaire de 850.000€ est inscrit.

Le budget ordinaire est marqué par une augmentation des frais de fonctionnement (+310.000€) et du coût de la zone de police (+170.000€). Ces dépenses supplémentaires sont compensées par une gestion active de la trésorerie permettant de repousser les échéances d'emprunts et donc de diminuer les intérêts à payer en 2024. Grâce à cela, les dépenses sont globalement stables.

Au niveau des recettes, la Commune a dû revoir ses prévisions en matière de précompte immobilier et de recettes du fonds des communes. Ces mauvaises nouvelles sont tempérées par une augmentation du rendement financier de notre trésorerie, avec des prévisions d'intérêts créditeurs en hausse de 210.000€.

Après ces modifications, l'équilibre budgétaire est maintenu, toujours grâce à l'utilisation de provisions, pour un million d'euros, qui permet de combler le déficit à l'exercice propre. Le résultat global présumé au 31 décembre 2024 s'établit à 275.000€, auxquels s'ajoutent des provisions estimées à 4,4 millions d'euros en fin d'exercice.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 DU CPAS D'ESNEUX POUR 2024

CPAS - Steve Metelitzin

0474.24.06.05 – metelitzin.s@gmail.com

Cette modification budgétaire n°1 est avant tout une modification « fonctionnelle ». Elle vise à adapter les recettes et les dépenses en cohérence avec la réalité du Centre au cours de ces six premiers mois de 2024. Il convient de relever que suite à l'intégration des résultats du compte la situation est un peu plus positive que lors de l'élaboration du budget initial. Un travail effectué avec sérieux qui témoigne d'une saine gestion des moyens publics.

On relèvera qu'actuellement, le CPAS compte plus ou moins 150 personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) contre 100 en 2019 au début de cette législature et que cette augmentation constante a évidemment un impact sur la charge de travail du personnel et sur les moyens communaux.

L'élément le plus notable de cette modification budgétaire est sans conteste l'augmentation des crédits pour la remise à l'emploi des bénéficiaires via un contrat Article 60 portant le nombre de personnes qui seront remises à l'emploi à 22 en 2024. « *La remise à l'emploi des personnes émargeant au CPAS a toujours été une de nos priorités. Nous passons ici la barre symbolique des 20 bénéficiaires qui seront remis au travail cette année et j'espère pouvoir renforcer cette dynamique dans les années à venir* » affirme Steve Metelitzin, Président du CPAS.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 27 juin 2024



COMMUNE D'ESNEUX

CRÉATION D'UNE LIAISON CYCLO-PIÉTONNE ENTRE FONTIN ET GRANDFOSSE

Mobilité- *Laura Iker*

0478.255.543 – laura.iker@esneux.be

La création d'une nouvelle liaison cyclo piétonne entre Fontin et Grandfosse a été approuvée par le Conseil Communal. Ce projet désenclavera la cité de So Hamay pour les modes actifs (piétons, vélos et trottinettes) et créera une liaison cyclable sécurisée vers le centre d'Esneux.

« *L'objectif essentiel de cette liaison est d'améliorer la mobilité, la santé publique et la qualité de vie, tout en répondant aux enjeux environnementaux* » précise la bourgmestre, Laura Iker, en charge de la mobilité. Ce projet s'inscrit dans la volonté de promouvoir les modes de transport doux et renforcer l'intermodalité dans la région.

Le montant estimé pour cet aménagement s'élève à 458.856,81€ TVAC et « *ce projet sera subsidié à 80% par le Service Public de Wallonie* » précise l'échevin des Finances, Pierre Georis.

RÉFECTION DE LA LIAISON CYCLABLE DU THIER BODART

Mobilité- *Laura Iker*

0478.255.543 – laura.iker@esneux.be

Le Conseil Communal a approuvé la réfection de la liaison du Thier Bodart, permettant d'éviter la circulation des modes doux sur la route régionale entre Thier Bodart et Méry, où les vitesses sont élevées et l'espace insuffisant. « *Ce projet créera une jonction adaptée aux cyclistes entre les chemins n°47 et n°1, reliera Esneux à Hony via Thier Bodart, le Chemin des Cloutiers et la Rue de la Goffe, réduisant le trajet de 4 km* » précise la bourgmestre Laura Iker en charge de la mobilité.

Ce tronçon permettra la connexion avec les travaux en cours sur la voirie régionale (depuis le pont d'Esneux jusqu'au Thier Bodart), repris dans le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie, qui comprendra une bande cyclable colorée, des dalles podotactiles, la sécurisation des abords de l'école Saint Michel et d'autres aménagements pour améliorer la sécurité et la praticité pour les usagers doux.

Les marchés pour ces projets seront attribués avant la fin de l'année 2024 et les travaux seront réalisés en 2025. Ces initiatives visent à répondre aux objectifs de la politique wallonne et à favoriser une augmentation de la part modale du vélo conformément à la vision FAST 2030.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 27 juin 2024



COMMUNE D'ESNEUX

MISE EN PLACE DE BOX VÉLOS SÉCURISÉS À PROXIMITÉ DE LA GARE D'ESNEUX

Marchés publics - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

Le Conseil Communal a approuvé les conditions, le mode de passation et les documents techniques pour l'installation de box vélos sécurisés dans le cadre du PIMACI 2022-2024. Ces installations visent à faciliter l'intermodalité, réduire la congestion autour des gares et encourager les modes de transport durables. « *Les box vélos offriront aux usagers un moyen sûr et pratique de combiner vélo et train* » précise la bourgmestre Laura Iker en charge de la mobilité.

Le Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) permet de réaliser des aménagements cyclables, piétons et de promouvoir l'intermodalité via des mobipôles. Il respecte le principe STOP, donnant la priorité aux piétons, cyclistes, transports en commun, et en dernier lieu aux voitures. La politique wallonne s'appuie sur la vision FAST 2030, visant à augmenter la part modale du vélo de 1% à 5% d'ici 2030, ainsi que sur la stratégie régionale de mobilité. Le taux d'intervention de la région est de 80% des travaux subsidiables.

HALL SPORTIF D'ESNEUX - AMÉNAGEMENT DES SANITAIRES ET ACCÈS POUR PMR

Sport - Pierre Georis

0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

Égalité des chances – Pauline Gobin

0474.138.105 – pauline.gobin@gmail.com

Le Conseil Communal a approuvé le cahier des charges et les documents techniques pour l'aménagement du hall sportif d'Esneux pour les PMR.

« *Nous souhaitons que toutes personnes en chaise roulante puissent avoir accès à l'ensemble de l'installation depuis le stationnement de leur véhicule. Les sanitaires et vestiaires ont été aménagés. Les portes et accès ont quant à eux été adaptés* » explique Pierre Georis, échevin des sports.

En effet, le club sportif « Cap 2 Sports » y donne des cours 3 à 4 fois par semaine. Ce club de sport propose des activités multi-handisports dont certaines à destination des personnes en chaise roulante (basketball, handball, badminton, ...). Le club a été fondé par Christian Pirard, kinésithérapeute au centre de revalidation du CHU de Liège situé à Esneux.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 27 juin 2024



COMMUNE D'ESNEUX

CRÉATION D'UN BASSIN DE DÉCANTATION

Inondations – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@spge.be

Le service Propreté est amené de manière régulière à curer les égouts et à récupérer des résidus issus du balayage des différentes rues communales. Afin de respecter la législation en la matière et de mettre en conformité le site de récupération et traitement de ces résidus, un bassin de décantation va être construit.

« Le service propreté se retrouve régulièrement avec des eaux usées qu'il est important de traiter. À la fin de leur travail, les agents pourront vider les réservoirs d'eaux usées sur une dalle inclinée. Les eaux tomberont alors dans trois cuves et le processus de décantation pourra commencer. Les matières récoltées au fond des cuves seront envoyées dans un centre de traitement », explique Laura Iker, Bourgmestre d'Esneux.

Afin de sécuriser le site, le service des travaux va mettre en place une clôture et un système d'éclairage sera également installé.

REFUS URBANISTIQUE DE CRÉATION D'UNE VOIRIE RUE DE MÉRY

Urbanisme – Adrien Calvaer

0485.92.26.69 – adrien@calvaer.be

Une demande de permis d'urbanisation a été introduite en vue de créer huit lots (sept parcelles à bâtir et une parcelle déjà construite). Ce projet implique la création d'une nouvelle voirie, qui déboucherait sur la rue de Méry.

Cette demande a été soumise à enquête publique et a fait l'objet de nombreuses réclamations, portant notamment sur la dangerosité de la création d'une nouvelle voirie à cet endroit.

La Direction des Routes de Liège ayant, par ailleurs, considéré, dans son avis, que la réalisation d'un accès/sortie en cet endroit entraînera des risques majeurs d'accidents pour les usagers quittant le lotissement, le Conseil a décidé de refuser la création de cette voirie.